

Québec, le 9 juillet 2020

Monsieur Guillaume Lamoureux
Maire
Municipalité de La Pêche
1, route Principale Ouest
La Pêche (Québec) J0X 2W0

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous annoncer qu'une aide financière de 11 477 \$ vous sera versée afin de couvrir une partie des frais liés à la réalisation de votre projet intitulé Développement des collections documentaires 2020-2021.

Cette somme vous est accordée en tenant compte des objectifs et des critères établis par le ministère de la Culture et des Communications pour le programme Aide aux projets – Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

Madame Anne-Marie Gendron, directrice de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, communiquera sous peu avec vous pour préciser les modalités et les conditions relatives au versement et à l'utilisation de cette subvention, lesquelles seront détaillées dans une convention.

Souhaitant que notre contribution vous aide à atteindre vos objectifs, je vous remercie de votre participation à l'essor de la culture et des communications au Québec et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

La ministre,



NATHALIE ROY

N/Réf. : 38338



DATE : 9 juillet 2020

OBJET : Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes (BPA) pour l'exercice 2020-2021

Madame,
Monsieur,

Conscient des défis que représente la pandémie de la COVID-19 pour les bibliothèques publiques, ainsi que des conséquences importantes de cette dernière sur l'industrie du livre au Québec, le Ministère a mis en place une procédure exceptionnelle permettant l'octroi rapide et équitable des subventions pour le développement des collections des BPA, sans période d'ouverture du programme.

Considérant le contexte de la pandémie, et la forte bonification des enveloppes budgétaires réservées à l'acquisition des collections documentaires annoncée par M^{me} Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications, le 9 juillet 2020, le Ministère a attribué les subventions 2020-2021 au prorata des subventions 2019-2020. Tous les bénéficiaires du programme ont donc vu leur subvention être bonifiée de 31,9 % par rapport à 2019-2020.

Contribution au projet

Afin de prendre en considération la situation actuelle et les impératifs qui y sont liés, le Ministère a exceptionnellement abaissé le seuil de la contribution exigée dans le programme. S'il est habituellement exigé que votre contribution au projet représente 33,3 % du total des dépenses admissibles, celle-ci est abaissée à 10 % en 2020-2021. La subvention du Ministère ne pourra donc excéder 90 % du budget total d'acquisition pour les documents admissibles au programme.

Période d'utilisation de la subvention

Également dans le but d'adapter les modalités d'application habituelle du programme au contexte actuel, le Ministère vous autorise à utiliser la subvention qui vous est attribuée pour l'exercice 2020-2021 jusqu'au 31 mars 2021, vous allouant ainsi une période de trois mois supplémentaires pour effectuer vos dépenses d'acquisition annuelles.

Documents à transmettre

Le document suivant doit être obligatoirement acheminé au Ministère par courriel dès que possible :

- La résolution signée sur la demande et sur le mandataire, qui constitue un prérequis à la signature des conventions d'aide financière et avenants aux conventions.

Le document suivant devra obligatoirement être acheminé au Ministère par courriel au plus tard le 31 août 2020 :

- Le *Projet annuel des acquisitions*.

...2

Les documents suivants devront obligatoirement être acheminés au Ministère par courriel au plus tard le 23 octobre 2020 :

- Les protocoles relatifs à la desserte de municipalités avoisinantes;
- Le formulaire rempli de l'*Enquête annuelle sur les bibliothèques publiques du Québec* de BAnQ;
- Le Rapport financier signé (généré à partir de l'*Enquête annuelle sur les bibliothèques publiques du Québec* de BAnQ).

La transmission des documents suivants est facultative :

- Les cadres d'évaluation et d'élagage et/ou politique de développement des collections incluant ou non un cadre d'évaluation et d'élagage déjà transmis au Ministère.

Finalement, nous vous rappelons que l'article 12 du Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées stipule que le *Rapport annuel sur l'acquisition de livres par les acheteurs institutionnels* doit être transmis dans les trois mois suivant la fin de chaque exercice financier. Par conséquent, celui-ci doit être acheminé au Ministère dès que possible, si ce n'est déjà fait.

Enquête annuelle sur les bibliothèques publiques du Québec 2019

Considérant les conséquences de la COVID-19 sur les bibliothèques publiques, ainsi que l'amorce de la période estivale, BAnQ et le Ministère ont, d'un commun accord, convenu que l'Enquête annuelle sur les bibliothèques publiques du Québec 2019 serait reportée à l'automne 2020.

Le formulaire de l'Enquête sera donc accessible **du 28 septembre au 23 octobre 2020**, soit pour une durée de quatre semaines. Puisque le formulaire rempli de l'Enquête, ainsi que le rapport financier signé issu de l'Enquête seront comme à l'habitude exigés par le Ministère, il sera impératif de compléter cette dernière lors de la période d'ouverture prévue à cet effet.

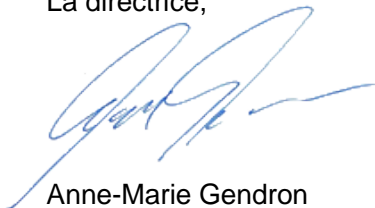
Nous vous rappelons qu'une copie de travail du formulaire de l'Enquête est déjà disponible en format Excel pour consultation au lien suivant : http://www.banq.qc.ca/services/services_professionnels/milieux_doc/statistiques/enquete_annuelle/index.html

Pour toute information relative à vos codes d'accès ou concernant le questionnaire de l'Enquête et son contenu, veuillez communiquer avec l'équipe des Services aux milieux documentaires de BAnQ par courriel à l'adresse soutien.enquete@banq.qc.ca.

Pour les questions relatives à l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, n'hésitez pas à communiquer avec Annie Lavoie de la Direction de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, responsable des dossiers des bibliothèques, par courriel, à l'adresse : annie.lavoie@mcc.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

La directrice,



Anne-Marie Gendron